



CONSEIL DE QUARTIER
DE
SAINT LIGUAIRE

Direction de la Vie Citoyenne
Service Participative

**Relevé de conclusions de l'Assemblée de Quartier
du 5 juin 2007**

Co-Présidentes : Annie COUTUREAU ; Elisabeth RAFFIN.

Elus municipaux : Rodolphe CHALLET ; Gérard ZABATTA.

Membres : Philippe AUTRET ; Jacques BANQUY ; Jean CHATELLIER ; Jean-Michel CORDEAU ; Anne-Marie FAVREAU ; Jean-Michel FOUILLET ; Henri GIRARDEAU ; Louis GODET ; Michèle LABIDOIRE ; Marie LABOMME ; Alain MARCHADIER ; Christophe MARQUAT ; Yannick METAIS ; Thierry MOREL ; Josseline MUSCAT ; Michel NICOLLE ; Patrick ROUSSE ; Marie-Hélène SAINZ ; Daniel THIBAUT ; Patrick VEILLON ; Pascale VERDEJO.

Service Vie Participative : Gérard LABORDERIE ; Sabrina ROUSSEAU ; Annie BONNET.

Excusés : Joël AUPICQ ; Amaury BREUILLE ; Dominique GUIBERT ; Robert PLANTECOTE ; Stéphane TRONEL ; Patrick VEILLON.

Absents : Laurence BLAIS ; Jacques BERTRAND ; Bernard CARENTON ; Armelle COTREL ; Jean-Michel FAZILLEAU ; Marc LECLERC ; James MEUNIER ; Alain ROBIN ; David SARRAUD.

Public : environ 30 personnes.

Ordre du jour :

- Approbation du Compte-rendu de la séance précédente.
- Proposition du financement de la remise aux normes du ralentisseur de la rue du Huit Mai et du projet « fresques » du CME.
- Le bilan d'activité. Les priorités 2008.
- Les réponses des attentes des Léodgariens pour 2008.

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 17 janvier 2007

E. Raffin précise que 600 Infos Quartiers ont dû être redistribués dans le quartier et remercie les conseillers qui l'ont aidée.

Un conseiller signale que le n° d'astreinte du Syndicat des Eaux du Vivier n'a pas été rectifié dans le Vivre à Niort.

Le relevé de conclusions est approuvé à l'unanimité.

2/ Proposition du financement de la remise aux normes du ralentisseur de la rue du Huit Mai et du projet « Fresques »

Remise aux normes du ralentisseur de la rue du Huit Mai: Proposition de vote d'une somme de 7 000 €.

Préalablement au vote, M. Autret, conseiller de quartier, demande la parole afin de présenter une étude qu'il a effectuée sur l'ensemble des ralentisseurs de Saint-Liguaire. Les résultats ont été reproduits sur un document d'une douzaine de pages à la disposition des conseillers. Selon cette étude, les 7 ralentisseurs du quartier seraient hors normes et en infraction avec la loi.

M. Autret a transmis son étude au Maire et à plusieurs élus. Simultanément à la suppression des ralentisseurs, il demande l'ouverture d'un débat sur un projet de remplacement ainsi qu'un schéma global et cohérent d'aménagements et d'équipements de sécurité routière sur le quartier.

A. Coutureau rappelle que le vote de 7 000 € porte sur un seul ralentisseur, situé au carrefour de la rue de la Règle. En effet, le deuxième ralentisseur n'étant pas encore chiffré par le service, le CQ ne peut se prononcer.

M. Nicolle propose un vote de principe, prenant en compte l'étude de M. Autret.

Vote de la remise aux normes du ralentisseur rue du Huit Mai à hauteur de 7 000 € :

pour : 10 / contre : 2 / abstention : 11

Une fiche bleue est établie. Néanmoins, une nouvelle réflexion sur le sujet s'impose.

Projet fresques:

A l'initiative du Conseil Municipal Enfants, dans chaque quartier, sera réalisée une fresque sur le thème des droits de l'enfant.

Pour Saint-Liguair, le principe retenu est : « le droit de s'alimenter et d'être à l'abri ».

L'artiste chargé de confectionner la fresque aux cotés des enfants, est Pierre Auzanneau.

Cette fresque mesurera 2x6 m. elle sera réalisée sous le préau de l'école d'Agrippa d'Aubigné.

Vote du financement du projet « Fresques » à hauteur de 2 000 € :

Pour à l'unanimité.

Une fiche bleue est établie.

3/ Bilan d'activités

La Levée de Sevreau : présenté par Henri Girardeau

Cette rue sépare les lotissements des Gardoux et Fragonard. Elle relie en grande partie le rond point de l'OL à celui de la station d'épuration et a été reconnue comme dangereuse car elle comporte :

- 8 intersections,
- 3 carrefours,
- une traversée de voie ferrée.

Les travaux ont débuté le 2 avril 2007 et prendront fin à la mi-octobre.

Cet aménagement comprendra :

- des trottoirs en calcaire accessibles aux personnes handicapées,
- une chaussée de 6 mètres de large, c'est-à-dire 2 voies de 3 mètres,
- deux ronds points franchissables : au niveau de la rue des Gardoux et de la rue Xavier Bernard,
- deux bandes cyclables en enrobé, matérialisées dans les intersections et les ronds points et qui se prolongeront rue de la Halte,
- des passages pour la protection des piétons,
- des parties arborées de chaque côté avec de nouvelles plantations d'arbres,
- des zones de stationnement avec aménagement des emplacements,
- révision de l'éclairage public
- un arrêt de bus avec accès aménagé pour les personnes handicapées.

Conclusion : cet aménagement apportera davantage de sécurité aux usagers et une meilleure qualité de vie pour les riverains.

Rue des Boutinets (tronçon compris entre la rue de la Tiffardière et la voie ferrée): présentée par Daniel Thibaut

Il est noté que le problème d'écoulement des eaux est dû à une chaussée abîmée et des bouches avaloirs mal situées.

Une réunion sur place a eu lieu afin de trouver une solution. Les travaux évoqués sont :

- Construction de trottoirs (un seul dans la partie étroite),
- Mise en place d'une circulation alternée dans la partie la plus étroite bordée de bâtiments,
- Réalisation de quatre ou cinq places de stationnement

Le projet est en cours d'étude et la réalisation est prévue pour 2008.

Rue du Grand Port (tronçon rue de la Petite Moucherie / rue des Boutinets): Projet de réalisation d'un cheminement piéton sécurisé et mise en place de l'éclairage public.

Il a été constaté qu'en hiver, à l'heure où les enfants se rendent à l'arrêt de bus, la rue du Grand Port est totalement obscure. Les enfants empruntant cette rue sans trottoirs, tôt le matin, sont en danger en raison du nombre et de la vitesse excessive des véhicules ainsi qu'à l'absence d'éclairage.

Le projet prévoit :

- un chemin piéton sécurisé situé derrière la haie, sur le terrain de l'ex projet de lotissement de la Moucherie,
- un passage piéton afin de pouvoir traverser la rue du Grand Port,
- un rétrécissement de la chaussée au niveau de ce passage piéton afin de réduire la vitesse,
- l'installation d'un éclairage public double (éclairage de la rue et du chemin piéton)
- un abri bus qui est en cours de réalisation.

Un riverain demande une date de réalisation et s'inquiète pour la sécurité de ses enfants.

Réponse : Les études sont réalisées et les financements assurés en totalité par le conseil de quartier.

Le projet a été retardé par le classement du Marais mouillé qui impose des procédures d'autorisations administratives de la compétence du Préfet après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

A ce jour, la demande d'autorisation correspondante est en cours d'instruction.

A. Coutureau se déclare consciente du problème et rappelle que la Municipalité fait tout ce qu'elle peut et suggère de rédiger un courrier officiel en commun.

G. Zabatta, adjoint au Maire et Conseiller général, s'engage à contacter l'Architecte des bâtiments de France pour lui demander de se rendre sur place avec une délégation du CQ afin de prendre en considération les problèmes de sécurité sur ce secteur.

NOTA: *L'autorisation préfectorale est parvenue en Mairie le 6 juin avec avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France émis le 21 mai.*

Les travaux d'aménagement du chemin piéton débuteront courant juillet.

Le bateau à chaîne : présenté par A. Marchadier

Un essai a été fait en présence d' E. Raffin, A. Marchadier, P. Ver et G. Laborderie, lundi 4 juin. Il a été constaté qu'il était impossible de communiquer car le bruit de la chaîne couvrait les conversations. Les riverains ont d'ailleurs exprimé leur mécontentement en détachant le bateau, ne pouvant plus supporter le bruit. En effet, ce bateau possédant un double fond, fait « caisse de résonance ». Récemment, une chaîne plus légère a été testée par le service mais le bruit reste sensiblement le même.

Conclusion : la solution serait de trouver un autre emplacement après en avoir amélioré le problème du bruit afin d'utiliser ce bateau sans gêner personne.

La Coulée verte : présenté par Mme. Labidoire.

Ce projet a été co-financé par la Ville de Niort à hauteur de 50%, des fonds Européens et du Conseil général.

7km ont été réalisés. L'idée était de créer un équipement de sport/ loisirs, accessible aux piétons et aux vélos tout en laissant la possibilité aux pêcheurs de continuer leur activité.

Ont été réalisés :

- un aménagement des berges,
- des abreuvoirs pour animaux,
- des clôtures,
- un cheminement piéton,
- des aménagements de passerelle,
- 3 parkings dont : un près de la Roussille et un près de la peupleraie rue du Grand Port.

Les travaux devaient être achevés en juin 2007.

Réponse : la totalité de la Coulée verte sera ouverte fin juillet et les travaux seront terminés fin septembre.

La prairie de la Roussille :

Il a été décidé

- qu'elle resterait en état de prairie naturelle,
- les 2 buts de football ont été remis,
- 5 emplacements de tables de pique nique étaient prévus. Seulement 2 emplacements ont été réalisés, mais aucune table de pique nique n'a été installée,
- des signalétiques doivent être posées,
- des toilettes.

OL : présenté par J. Chatelier

Les premiers vestiaires, construits en 1968, seront détruits prochainement et reconstruits en 2008. Il est également prévu de remplacer la buvette et la séparer des tribunes.

L'agrandissement des vestiaires sous les tribunes est achevé depuis fin mai. Néanmoins, il reste à installer des bancs et des portes manteaux.

Réponse: la consultation en vue du choix de l'architecte chargé du projet des vestiaires et de la buvette a été lancée. Ce choix devrait intervenir fin juin pour une remise d'étude début septembre. Les travaux devraient commencer en fin d'année et s'achèveront début 2008.

La salles des fêtes : présenté par L. Godet

Le pré programme a été approuvé par le Conseil municipal du 23 février. En ce qui concerne l'acquisition du terrain, les négociations avec le propriétaire n'ayant pas abouti, la libération concernant une mesure d'expropriation sera prise lors du Conseil municipal du 29 juin. La consultation pour le choix de l'architecte a été lancée. Le choix interviendra courant juillet. Une première esquisse est prévue pour septembre prochain. Elle sera présentée au CQ.

- Une habitante de Sainte-Pezenne demande pour quelle raison la salle des fêtes est construite hors du Bourg et met en avant le risque d'éventuelles dégradations à la CUMA? Si cela devait être le cas, le CQ prendrait-il en charge les dégradations?

Réponse : R. Challet, Adjoint au Maire, explique que le choix du site a été effectué démocratiquement par les léodgariens qui se sont prononcés au cours d'un vote. Ce choix final entre 2 sites faisait suite à un long travail de réflexion commun

entre les membres du CQ, les élus et les services, au cours duquel pas moins de 9 sites avaient été examinés. M. Godet confirme les dires de R. Challet et précise que les habitants ont choisi ce lieu loin des habitations afin d'éviter toute nuisance pour les riverains.

En ce qui concerne les dégradations éventuelles du matériel de la CUMA, il est précisé que l'interlocuteur serait la ville car le budget des conseils de quartier fait partie du budget de la ville.

Aménagement paysager de la station de traitement des eaux usées : présenté par J. M. Cordeau

Il s'agit de l'aménagement aux abords de la station d'épuration afin d'en diminuer l'impact visuel comme il a été prévu sur le dossier de l'enquête publique. Le projet portait également sur la volonté de la municipalité de traiter cette sortie afin d'en faire une porte des Marais.

Fin 2006, un groupe de travail a été constitué autour de la CAN avec des représentants des communes de Niort et Bessines, du Conseil général, du CQ et du Parc-inter-régional du Marais Poitevin. Un bureau d'étude a été missionné afin d'élaborer le projet en deux temps :

- un diagnostic et une esquisse sur l'ensemble du territoire
- effectuer les aménagements

Une esquisse a été présentée au groupe de travail. Il est proposé:

- Depuis le Marais de Bessines, plantations d'arbres, et la trame du chemin vert,
- Une piste cyclable chemin des Grandes Randonnées,
- La Porte du Marais, c'est l'aménagement d'un espace qui comprendrait des trames de cultures diverses, des pâtures...
- Intégrer les zones bâties actuelles par la mise en place de haies

Le Centre bourg : présenté par E. Raffin

Un courrier a été envoyé à M. Le Maire à la demande du CQ afin de savoir si l'implantation des 5 logements OPAC prévus dans le cadre de l'ORU, était connue et définitive.

R. Challet informe que l'emplacement des 5 logements sera déterminé par l'étude globale d'aménagement prévue en 2007 et que le CQ pourra en débattre lors de sa présentation.

G. Laborderie précise le contenu de cette étude inscrite au programme de 2007 et budgétée pour un montant de 30 000 €.

Le périmètre de cette étude comprend :

- la partie du parc qui se situe derrière la Maison de Quartier,
- le grand terrain qui sert de parking lors des manifestations,
- le parking se trouvant entre la Boulangerie et la salle des fêtes,
- le terrain Chatelier, récemment acquis par la ville
- le tronçon de la rue du Huit Mai compris entre la partie aménagée au coin de la Boulangerie jusqu'à l'arrière de la Maison de Quartier,

Il pourrait également comprendre la place Constant Saboureau et le tronçon de la rue du Moulin de la rue du Huit Mai jusqu'au virage de l'école.

L'implantation des 5 logements OPAC s'inscrit dans cette étude ainsi qu'une aire de jeux et des stationnements liés aux logements qui vont être construits.

Le Village de Sevreau : présenté par J. M. Cordeau

Une étude de faisabilité, financée par le CQ, est engagée à hauteur de 10 000€. Elle doit être conduite en 2007. L'étude de réalisation pourrait intervenir en 2008 et la réalisation des travaux en 2009.

Il est demandé des mesures afin de mettre les trottoirs trop étroits et encombrés de poteaux électriques, en sécurité car ce village est traversé par une route départementale très fréquentée et particulièrement dangereuse.

Le CQ souhaiterait l'enfouissement des réseaux car les poteaux sont vétustes et prennent quasiment la moitié des trottoirs.

R. Challet informe que le Sieds et France Télécom ne financent plus l'enfouissement des réseaux. C'est la Municipalité qui doit prendre en charge la quasi-totalité des travaux.

4/ Attentes des Lédogariens pour 2008

Les habitants de la rue du Marais demandent aux responsables de se renseigner auprès de la CAN de la date d'ouverture des travaux reliant le rond-point Wellingborough à l'avenue de la Rochelle. Quels seront ces travaux, trémie ou rond-point ? Quand sera-t-il possible de faire un aller-retour sur les deux parties de la rue des Marais?

La question sera posée à la CAN et la réponse sera donnée ultérieurement.

Les priorités 2008 :

- La salle des fêtes,
 - Le Centre bourg,
 - Le Village de Sevreau.
-

5/ informations diverses

- La fête du quartier aura lieu le 23 juin,
- Les enquêtes publiques commencent le 11 juin jusqu'au 13 juillet. Elles concernent :
 - le PLU : Plan Local d'Urbanisme.
 - le PPRI : Plan de Protection des Risques d'Inondations. Un affichage est actuellement dans le quartier.
 - le ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager. Une réunion a eu lieu sur ce sujet, le 23 mai.
- Une réunion de la Commission Citoyenneté a eu lieu le 21 mai au cours de laquelle la constitution d'un groupe de travail a été proposée dans les quartiers afin de réaliser un livret d'accueil à destination des nouveaux arrivants.
- Les dispositifs de collecte des déchets ménagers dans les impasses:

L'objectif de la CAN, qui est chargée de la collecte des déchets, est que les bennes ne fassent plus de marche arrière dans les impasses, pour des raisons de sécurité. Un groupe de travail va être constitué. Il comprendra un représentant de la CAN, un représentant de la Ville et un ou plusieurs des conseils de quartier qui se rendront sur place afin de juger au cas par cas les dispositions à prendre. Quatre ou cinq impasses sont concernées sur Saint-Liguaire. L'impasse de l'Abbaye sera traitée en priorité.

Le 31 mai, Henri Girardeau a participé à la première réunion sur les sujets.

Dates des prochaines réunions :

- Bureaux : - jeudi 13 septembre
- jeudi 8 novembre
- CQ : - mardi 16 octobre
- jeudi 29 novembre
- Assemblée plénière : samedi 6 octobre.

R. Challet souligne que les présentations de ce soir ont été entièrement réalisées par les membres du CQ.

Concernant la collecte des déchets ménagers dans les impasses, il précise que c'est pour répondre aux interrogations des habitants que la Ville de Niort a proposé à la CAN qui l'a accepté, de mettre en place un groupe de travail car les impératifs de sécurité pour les éboueurs sont incontournables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

A l'issue de l'Assemblée, les participants se sont retrouvés autour du verre de l'amitié.

80